

Avis

Session du 9 au 16 juin 2008

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

**3 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.III.1
« Mise en oeuvre du Plan régional
de développement des formations professionnelles »**

La formation professionnelle et son organisation en Poitou-Charentes sont depuis de très nombreuses années une des priorités du Conseil économique et social Poitou-Charentes.

Après avoir élaboré plusieurs rapports sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, le CESR a apporté des avis sur le projet de Schéma régional des formations (SRF) en 2005 et 2006.

Il a par ailleurs élaboré à la demande du Conseil régional, deux contributions sur : « La construction de l'offre de formation et les conditions de mise en oeuvre de passerelles Formation initiale / Formation continue » et « Le développement de l'apprentissage et de l'alternance ».

- Le CESR avait approuvé en 2006 les ambitions et les principes d'organisation du SRF qui reprenait pour une grande part les propositions du CESR. Dans le même temps, l'assemblée s'était interrogée sur les droits garantis au citoyen et avait insisté sur les conditions requises à l'utilisation de ses droits ainsi qu'à la mise en place de la Conférence régionale des financeurs et du Compte de formation universel (CFU).
- Dans le cadre de ses contributions complémentaires, le CESR avait formulé un certain nombre de remarques et de leviers d'actions pour promouvoir des innovations et déterminer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre d'une nouvelle gouvernance de l'éducation et de la formation.
- Concernant le Schéma régional des formations sanitaires et sociales, le CESR a analysé dans son rapport de saisine du Conseil régional d'octobre 2007, les enjeux de la décentralisation et apporté des préconisations dans 4 volets d'actions pour plus de lisibilité et d'efficacité du système.
- Plus d'un an et demi après l'adoption du SRF, le Conseil régional propose de décliner sa mise en oeuvre dans le cadre d'un nouveau Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP).

Le projet de PRDFP proposé par le Conseil régional, qui fixe le cadre de mise en oeuvre du Schéma régional des Formations adopté en 2006, s'appuie en grande partie sur les travaux réalisés par le CESR, ce dont le CESR se félicite.

Ce PRDFP est évolutif et au-delà de la consultation du CESR sur ce projet, l'assemblée socioprofessionnelle demande à être associée à sa mise en oeuvre et cela, le plus en amont de la décision.

Les enjeux et les valeurs du PRDFP sont approuvés : notamment « l'égalité et la démocratisation de l'accès à l'éducation » ainsi que « l'élévation du niveau de qualification tout en répondant aux besoins de l'économie », un axe ne devant pas exclure l'autre. Il est essentiel d'affirmer la nécessité de maintenir une offre de formation de niveau V de proximité. Cette offre de proximité est dépendante de l'existence d'établissements publics et privés de formation sur tout le territoire de la région.

A cet égard, la demande d'une offre de formation publique dans le secteur de l'hôtellerie / restauration en Charente est renouvelée.

□ **Les principes d'organisation du système éducatif et de formation :**

Rappel de l'analyse d'un certain nombre de conditions de réussite du PRDFP pour le CESR :

- L'élaboration **d'une carte des formations**, conçue comme un **des éléments structurants** de l'aménagement du territoire, reprend les propositions formulées par le CESR à différentes reprises, et en particulier, la question des positionnements des sites de formation dans les territoires, la prise en compte de l'attractivité des territoires et la complémentarité des voies de formation.

En la matière, l'assemblée socioprofessionnelle attire l'attention du Conseil régional sur la formulation du 3ème paragraphe de la page 11. S'il ne faut pas omettre les incidences réelles des problèmes de revenus sur les choix de formation, il ne faut pas non plus laisser penser que le choix de l'apprentissage soit toujours une orientation par défaut.

- **La mutualisation et la mise en oeuvre de réseaux inter-établissements**, priorités pour le CESR, doivent être organisées en réponse aux problèmes de mobilité des jeunes et de qualité de l'offre de formation de proximité.

Ces regroupements doivent permettre une meilleure utilisation des fonds publics, mais surtout, une harmonisation territoriale avec le maintien d'un potentiel d'accueil sur tous les territoires (en particulier ruraux).

De cette orientation découle la nécessité pour les établissements de formation d'apporter une offre de qualité avec la constitution de filières professionnelles cohérentes, et la construction d'une carte de formations la plus large possible au niveau V.

- **Le rééquilibrage des effectifs et l'accueil de tous les publics** : ces deux volets sont des axes forts pour le CESR, en particulier pour une réelle politique d'aménagement du territoire. Un équilibre urbain / rural doit être conservé et il doit être proposé, compte tenu des problèmes de mobilité des jeunes (en particulier pour les niveaux V et IV), des solutions en terme de formation et d'hébergement en une pluralité de lieux. A cet égard, il est noté avec intérêt la reprise des préconisations du CESR sur l'ouverture des internats des établissements aux autres publics en formation (aux élèves infirmiers, stagiaires de la formation professionnelle,...).
- La reconnaissance du **rôle sociétal des établissements de formation sur le territoire** : rejoignant l'idée du CESR d'un « Lycée 2010 » et comme le prévoyait la logique du lycée des métiers, chaque établissement peut devenir un véritable centre de ressources pour son environnement.

Au niveau de **l'attractivité des territoires**, le CESR approuve les cadres d'intervention proposés, que ce soit sur les plans matériels ou pédagogiques. Elle note la reprise d'un grand nombre de ses propositions de son rapport « Décrochage scolaire ».

□ **Les évolutions par domaine de formation :**

Si le CESR partage le travail de cartographie engagé par Groupes Formation Emploi (GFE) sur la pertinence des niveaux de formation présents sur le territoire, il rappelle les dangers d'une utilisation trop adéquationniste de la relation emploi / formation.

D'autres critères, comme la nécessité d'anticiper les évolutions mais aussi la mobilité professionnelle ou géographique sont à prendre en compte.

□ **Le Schéma régional des formations sanitaires et sociales :**

Le projet de Schéma régional des formations sanitaires et sociales est un cadre de référence proposé aux différents

acteurs et décideurs de la formation dans ce domaine.

Ce rapport reprend l'essentiel de l'analyse des enjeux formulés dans le rapport du CESR. Néanmoins :

- L'assemblée socioprofessionnelle insiste sur **l'association du CESR aux consultations prévues pour la mise en oeuvre et les évolutions du futur Schéma**.

Il lui paraît en effet essentiel que, parallèlement aux rencontres qui seront organisées avec le CCREFP et la Conférence des financeurs, le CESR et le Conseil régional puissent poursuivre le travail engagé (par exemple dans le cadre d'une commission mixte).

Par ailleurs, elle attire l'attention du Conseil régional sur la place et le rôle de la future Agence Régionale de la Santé (ARS) dans l'organisation territoriale sanitaire et sociale. La création d'une instance régionale d'orientations impliquera de trouver de nouvelles modalités de partenariat avec l'Etat en région.

- Aux côtés du rôle de la Conférence des financeurs pour la construction des actions du Schéma, le CESR souhaite que sa proposition **d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour les formations sanitaires et sociales** soit réétudiée.

Cette contractualisation permettrait une plus grande lisibilité et évaluation des actions engagées par l'Etat, le Conseil régional et les acteurs concernés.

- Pour prolonger les actions positives engagées par le Conseil régional sur les bourses (dématérialisation, création d'un échelon 0), le Conseil économique et social régional propose aux partenaires du Schéma une réflexion sur **l'harmonisation / mutualisation des dispositifs d'aides aux étudiants, élèves stagiaires** sur les formations sanitaires et sociales initiales professionnelles continues (définition de critères partagés prenant en compte les spécificités des différents domaines et types de formation).

- De même, **la promotion « d'engagements de service »** pour favoriser l'implantation professionnelle dans les secteurs ou les métiers souffrant d'un déficit d'attractivité et dans les zones géographiques déficitaires (en particulier zones rurales) est importante.

La création de Maisons de santé qui favorise les regroupements et l'installation des jeunes professionnels, n'apporte pas seule toutes les réponses à la désertification médicale, paramédicale et médico-sociale dans certains territoires.

- Enfin, la création d'« Unités de formation itinérantes » est approuvée.

Celles-ci, pour éviter le chevauchement d'effectifs et les contraintes de fonctionnement devraient porter sur des cycles annuels (ex. aide-soignante). Elles pourraient par ailleurs s'avérer extrêmement utiles pour la VAE dans le cadre de modules de formations complémentaires.

Vote sur l'avis du CESR

(Rapport du Conseil régional « Mise en oeuvre du PRDFP »)

**Adopté à la majorité
71 votants
67 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mme Routhiau, M. Lartigue (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

4 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Patrac (FO)

